

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF2360

présenté par

Mme Delpech, Mme Caroit, Mme Calvez, Mme Métayer, M. Giraud, Mme Tanzilli,
 Mme Chandler, Mme Clapot, Mme Riotton, M. Terlier, M. Gouffier Valente, Mme Lakrafi,
 Mme Melchior, Mme Panonacle, M. Bordat, M. Guillemard, Mme Lemoine, Mme Cristol,
 M. Haury, M. Fait, Mme Boyer, M. Ledoux, Mme Dupont, M. Zulesi, Mme Brugnera, M. Ardouin,
 Mme Heydel Grillere et M. Poulliat

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	600 000	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	600 000
TOTAUX	600 000	600 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'action 23 du programme 137 connaît cette année une baisse notable de 42,7 % soit 0,6 million d'euros. Cette action finance pourtant essentiellement des dépenses consacrées aux actions de communication, d'information et de sensibilisation, qui jouent un rôle essentiel de prévention, en

permettant aux femmes de connaître leurs droits et les façons d'y recourir et en assurant une diffusion massive de la culture de l'égalité.

Elles semblent d'autant plus nécessaires aujourd'hui que de nombreuses associations nous alertent sur les offensives toujours plus nombreuses et structurées de certains mouvements antiféministes et anti-choix, principalement perpétrées sur les réseaux sociaux, mais pouvant aller jusqu'à prendre la forme d'attaques physiques de certains lieux d'accueil des femmes.

Si le directeur général de la cohésion sociale a expliqué lors de son audition devant la Délégation aux droits des femmes que de telles campagnes pourraient également être financées à travers le programme 124, programme support de la mission, ou par le service d'information du Gouvernement, je considère pour ma part qu'il est préférable de ne pas s'en remettre aux arbitrages des responsables d'autres programmes pour assurer que des campagnes nationales d'information dédiées aux droits des femmes et à l'égalité soient régulièrement conduites.

C'est pourquoi cet amendement vise à réintégrer au programme 137 les dépenses de communication supprimées, en réaffectant à l'action 23 du programme 137 les 600 000 euros supprimés. Il est naturellement proposé de prendre ces crédits sur l'action 14 – Communication du programme 124, laquelle dispose d'un budget de plus de 12,5 millions d'euros en PLF pour 2024, en hausse de 28 % par rapport à la LFI 2023.